

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille vingt et un, le 23 Juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à huis clos, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Presbytère, sous la présidence de Madame Anne BERGER, 1^{ère} adjointe.

Présents : Philippe ALBERT, Christine BACCON, Anne BERGER, Bartlomiej BARCIK, Pascal CARTIER-MILLION, Jean-Marc CHORIER, Christelle GROS, Pascal LEMOINE, Frédérique MICHEL, Norbert MOUSSY, Michel NG-TOCK-MINE

Absents avec pouvoir : Richard LATARGE donne pouvoir à Anne BERGER, Jacques REBUFFET donne pouvoir à Jean-Marc CHORIER, Isabelle RIEU donne pouvoir à Frédérique MICHEL

Absents : Alexandre GIROUD

Date de convocation : 18 juin 2021

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Affiché le : 18 juin 2021

Christine BACCON a été élue secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Conseil Municipal à huis clos

Madame la 1^{ère} adjointe rappelle que conformément aux dispositions de l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante peut se réunir à huis clos.

Afin de garantir le respect des recommandations sanitaires, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se réunir à huis clos pour cette séance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de tenir la séance du Conseil Municipal du Mercredi 23 JUIN 2021 à huis clos.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire-Adjoint,
Anne BERGER



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SAINTE-AGNES

L'an deux mille vingt et un, le 23 Juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à huis clos, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Presbytère, sous la présidence de Madame Anne BERGER, 1^{ère} adjointe.

Présents : Philippe ALBERT, Christine BACCON, Anne BERGER, Bartlomiej BARCIK, Pascal CARTIER-MILLION, Jean-Marc CHORIER, Christelle GROS, Pascal LEMOINE, Frédérique MICHEL, Norbert MOUSSY, Michel NG-TOCK-MINE

Absents avec pouvoir : Richard LATARGE donne pouvoir à Anne BERGER, Jacques REBUFFET donne pouvoir à Jean-Marc CHORIER, Isabelle RIEU donne pouvoir à Frédérique MICHEL

Absents : Alexandre GIROUD

Date de convocation : 18 juin 2021

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Affiché le : 18 juin 2021

Christine BACCON a été élue secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Convention pluriannuelle de pâturage avec le groupement pastoral Jean Collet.

La précédente convention arrivant à son terme et le Groupement Pastoral Jean Collet -ayant son siège à la Mairie de Sainte Agnès et représenté par son président Monsieur Thierry Fournier- souhaitant la renouveler, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de passer une nouvelle convention de cinq ans avec ce même GP Jean Collet (cf. annexe).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**, accepte la convention pluriannuelle de pâturage en annexe et charge Monsieur le Maire de la signer.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire-Adjoint,
Anne BERGER



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SAINTE-AGNES

L'an deux mille vingt et un, le 23 Juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à huis clos, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Presbytère, sous la présidence de Madame Anne BERGER, 1^{ère} adjointe.

Présents : Philippe ALBERT, Christine BACCON, Anne BERGER, Bartlomiej BARCIK, Pascal CARTIER-MILLION, Jean-Marc CHORIER, Christelle GROS, Pascal LEMOINE, Frédérique MICHEL, Norbert MOUSSY, Michel NG-TOCK-MINE

Absents avec pouvoir : Richard LATARGE donne pouvoir à Anne BERGER, Jacques REBUFFET donne pouvoir à Jean-Marc CHORIER, Isabelle RIEU donne pouvoir à Frédérique MICHEL

Absents : Alexandre GIROUD

Date de convocation : 18 juin 2021

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Affiché le : 18 juin 2021

Christine BACCON a été élue secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Vote du taux de Taxe Foncière Non Batie

Vu la délibération 10-2021 portant sur la fixation des taux de fiscalité 2021, portant sur la diminution des taux de taxe foncière bâtie et non bâtie de 0.5% avec ajout du taux départemental conformément à la législation,

Madame le Maire-adjoint explique qu'à la demande de l'administration fiscale, il convient de porter le taux de **taxe foncière non bâtie** à **51,38 %** et non 51,48 % afin de respecter les règles de calcul en vigueur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**, accepte le nouveau taux conforme au calcul selon la législation en vigueur.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire-Adjoint,
Anne BERGER

